République Française

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers :

En exercice: 14 Présents: 11 Votants: 11 Absents: 3 Exclus: 0

OBJET: Contrat avec la SOGEDO pour l'entretien des poteaux d'incendie

N°2023-50

Accusé de réception en préfecture 001-210103255-20231213-deilb2023-50-DE Date de télétransmission : 14/12/2023 Date de réception préfecture : 14/12/2023

Certifié exécutoire par le Maire Compte tenu de la télétransmission en Préfecture le **14 décembre 2023**

Publication le 15 décembre 2023

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC

SEANCE DU 13 décembre deux mil vingt-trois

Date de convocation : 6 décembre 2023 Date d'affichage : 6 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **13 décembre à 20 h 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

Présents :PAIN.Pascal,BERNARDXavier,BOBANDCéline,BOILEAU Pierre,BRICAUD Maryline,CHOMEL Lionel,KLEIN Aurélie,MARCELINValérie,MARTELAnne,RIGOLLETMaryse,THOMAZET Fabien,

Absents Excusés: Mrs HOWSE Willy, ROSSI Jean-Yves, THIEVON Yves,

Secrétaire de séance : Mme BOBAND Céline

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de contrat de la SOGEDO concernant l'entretien des poteaux d'incendie de la commune de Rignieux-le-Franc.

Dans le cadre de ce contrat, la collectivité charge la SOGEDO de maintenir en bon état les poteaux d'incendie installés sur le domaine communal. Cette dernière fixe également les modalités financières de leur intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contrat de la SOGEDO pour l'entretien des poteaux d'incendie,
- AUTORISE le maire à signer ce contrat avec la SOGEDO.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Pour extrait conforme,

Le Maire

Pascal PAIN

delib2023-50 Page 1